

P-V de l'Assemblée Ordinaire de l'ARILS

Samedi 3 novembre 2007 - Lausanne

1. Accueil

- Philippe salue l'assemblée et excuse les personnes suivantes : Lorette, Josiane, Mélanie, Marie-Jo, Nathalie, Marie-Claude, Isabelle A, Anne.

2. Ordre du jour

- Pas de remarques à l'ordre du jour mais, Catherine D et Anne-Claude ne l'ont pas reçu (Philippe s'en excuse)
- Points supplémentaires à l'ordre du jour demandés par :
 - 2..1. Angélique : note pour la trésorerie
 - 2..2. Anne-Claude : Cominter et Efsli

3. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 4 novembre 2006

- P. 2 à rajouter : même si on ne travaille pas pour Procom, les interprètes syndiqués sont au bénéfice de la CCT. La CCT défend tout le monde si celle-ci est reconnue. Quelqu'un qui n'est pas syndiqué devra pouvoir bénéficier des mêmes conditions salariales et des conditions de la CCT. La CCT couvre la totalité des travailleurs par contre le syndicat ne va pas défendre les travailleurs s'ils ne sont pas syndiqués.
P-V voté à l'unanimité, remerciement à son auteure.

4. Informations du comité

- Pont Asrls-Arils : merci à Anita, Sylvie pour l'organisation et à Séverine pour le compte-rendu envoyé à tous les membres. Le pont est finalement devenu un peu un pont suspendu. Déception de Sylvie : peu de membres ARILS et pourtant la demande venait des interprètes. Le groupe d'Anne-Claude a inséré les divers signes dans le dico Signpuddle. Il était prévu de faire un CD-Rom et Yves aurait dû enregistrer les signes sur support CD-Rom. Il faudrait relancer l'association pour voir si ce support va vraiment voir le jour. Mylène : il serait souhaitable de demander, pour les prochaines rencontres, un peu plus de souplesse dans la participation au week-end. Unanimement les participants ont trouvé le week-end très sympa et le travail effectif d'une grande richesse.
- Réflexion autour des tâches de l'Arils : le comité se penche sur la liste des tâches des membres du comité de l'Arils. Tout sera mis au propre dans

un document final, détaillé à moyen terme. Il est difficile de dégager du temps pour ce travail tant les problèmes à régler et les préoccupations du quotidien de l'association sont importants

- Trésorerie : Angélique demande que les jetons de présence soient signalés dans les délais et également que chacun s'acquitte des mois chômés avant le 15 décembre.
- Interprètes indépendantes : la lettre d'information, les tarifs, le formulaire de demande et de confirmation sont disponibles sur le blog public de l'Arils avec la liste des membres. Anne-Claude : des clients voudraient faire appel aux interprètes indépendantes, mais les conseillers AI disent qu'ils ont des conventions tarifaires avec Procom. Maintenant les 3 interprètes indépendantes vont pouvoir constituer un groupe afin de négocier une convention tarifaire.
- Apéros-signes : cela ne marchait pas forcément bien partout. Les membres ARILS paraissent intéressés mais au final que très peu de participants. Un bilan sera fait après l'apéro-signes de décembre.
- Médiation-supervision : ce moment a permis de mettre sur la table des différends entre interprètes avec des personnes extérieures, des médiateurs, afin de respecter un cadre et de pouvoir entendre les divers avis. L'expérience a été positive, l'échange intéressant, mais il en faudrait encore d'autres.
- Lien SSP-Arils : la question était de savoir comment être en lien dans les différentes démarches. Séverine a accepté de jouer le rôle de relais d'informations entre nous et le SSP. Un contact plus ténu est enfin établi et on peut ainsi connaître l'avis de J. Queloz sur des thèmes de discussion. Il est à noter que J. Queloz prendra sa retraite entre la fin de cette année et mai 2008. Aujourd'hui même, l'assemblée des délégués élira son remplaçant.
- Sondage contrôle-qualité de Procom : lors de la prochaine rencontre avec Procom, il sera question du feed-back et comment Procom envisage de nous faire un retour. Pour Martin ce n'est pas très sérieux. Philippe pensait qu'on pourrait faire des rencontres individuelles avec chaque interprète, mais cela n'était pas possible pour Procom ; il avait été dit alors qu'ils feraient un rapport individuel écrit selon Anita. En Suisse allemande Isa rencontre les interprètes, précise Philippe, c'est plus facile mais elle n'arrive pas à le faire avec nous. Claire : si elle n'a pas de retour, elle ne fera plus remplir la feuille par les clients. Françoise : peut-être ont-ils peur de nous ? Nous sommes peut-être moins soumis en Suisse romande ? Martin : l'attitude d'un supérieur hiérarchique qui a peur de ses subordonnées est quand même un peu bizarre.

- Brochure de Procom qui vise une uniformisation ou comment remplir une feuille rose, un décompte. Cette brochure passe en revue les différents points similaires pour la BGD et pour l'Arils. Le comité s'est penché sur les points qui traitaient des annulations. Le document original est en allemand et le texte français était de mauvaise qualité. De plus, certains détails posaient problème. Aussi, le document (annoté de questions) a été renvoyé à Procom avec la demande d'améliorer la traduction et de répondre aux interrogations du comité. Nous aurions dû faire un travail de correction du français trop important et le comité a décrété que ce n'était pas son travail. Martin : connaissez-vous la réaction de la BGD ? Philippe a envoyé un mail à Renato, président de la BGD pour connaître l'avancement de leur discussion, il précise qu'ils travaillent avec le VPOD. Il est vrai qu'il faudrait coordonner les efforts. J. Quelo nous a proposé de faire un avenant, ce point est suivi.
- Rencontres Arils-Procom : plusieurs dates ont été déplacées en raison de différents événements, la prochaine date sera le 8 novembre. Il est tout à fait illogique qu'une annulation de dernière minute soit mieux indemnisée qu'une annulation sur place. Procom propose un double calcul (mission annulée sur place et mission annulée en dernière minute) : l'interprète choisit ce qui est plus avantageux, soit tout en heures d'interprétation et pas de temps d'attente, soit 1h du temps d'interprétation et le temps périphérique. Il est à noter que ce n'est plus 20h mais 24 h pour l'annulation de dernière minute (cela simplifie le calcul). Avant c'était 4h maximum par jour, maintenant c'est 4h par mission (du matin, de l'après-midi, de la soirée). Il faudra un avenant afin de modifier ces règles. Ces modifications, bientôt effectives seront notées dans la brochure. En résumé, dans le cas d'une annulation de mission, l'interprète fait le calcul des 2 possibilités (annulation dernière minute ou annulation sur place) et choisit le meilleur calcul.
- Démarchage d'interprètes en France : Procom déplore le manque d'interprètes en Suisse romande ; il y aurait, selon eux, du travail pour encore 3-4 interprètes à plein temps. Une nouvelle formation d'interprètes est en cours de réflexion. L'ARILS a une procédure d'équivalence pour toute nouvelle personne ; si Procom cherche des interprètes ailleurs, ils sont liés, par la CCT, à respecter ces points de procédure. Mylène précise que Procom reste un monopole et que le travail pourrait être donné aux interprètes indépendantes sans devoir aller chercher des interprètes ailleurs. Pour Anne-Claude, actuellement seuls les mandats AI (art. 9 et 16) peuvent être donnés aux interprètes indépendantes (la situation sera différente si les interprètes indépendantes réussissent à obtenir une part de l'enveloppe budgétaire attribuée par l'OFAS pour l'article 74). Sans

compter que certaines personnes dites « aides à la communication » sont également parfois engagées.

- Représentation des interprètes dans des réunions pour l'organisation de missions : chacun se renvoie un peu la balle. Le comité a posé la question si ce n'était pas le rôle de Procom de représenter les interprètes soit par la direction, le service ou de mandater un interprète. Caroline : à Genève, une réunion a eu lieu avec 3 interprètes pour une situation (les interprètes ont été payés). Même situation pour Florence où 1 seul interprète a participé à la réunion. Selon Martin, il y a un problème sur les choix pédagogiques : le SAI propose un axe pédagogique mais nous-même en tant qu'interprète, ne sommes pas habilités à prendre position sur ce point. Ce sont les responsables de l'intégration qui devraient faire ce travail.
- Martin : quelle est l'ambiance au sein de ces rencontres ? Philippe affirme que de petites choses avancent, qu'il y a la volonté de se rencontrer même si chacun reste un peu sur ses gardes.
- Démissions au sein du comité : Philippe, Mélanie, Christel, Angélique se retirent. Isabelle S, Anita, Séverine, Isabelle A restent. Catherine T. finit son mandat jusqu'en février 2008.

Angélique est à disposition pour faire le passage d'infos concernant la trésorerie.

Philippe se dit complètement saturé, il remercie chaleureusement Christel, très présente pour le soutenir dans ses tâches.

L'investissement au sein du comité dépend des tâches de l'Arils selon Martin (liste des points).

Le travail s'est complexifié et chaque personne s'implique mais il faut vraiment mieux répartir les tâches. Le comité va s'efforcer de terminer cette liste des tâches avant l'AG de février.

- Prochaine supervision Arils dont le thème sera la gestion de la durée des mandats. Elle fait suite aux échanges de mail entre les membres ARILS où il a été demandé au comité de mettre ce point à l'ordre du jour. Le comité a préféré proposer une médiation, dans un cadre sécurisant pour tous car il est difficile de gérer ce genre de discussion (débordements) dans une assemblée, le climat actuel ne le permet pas.

Elle aura lieu le 15 janvier au SSP de 18h30 à 21h.

- Erika voudrait connaître le thème de la supervision : est-ce plutôt une discussion de cas de figure ou plutôt une question de difficulté relationnelle ? Claire et Sylvie sont surprises qu'il faille une supervision pour régler ce genre de situations. Les mails sont parfois plus virulents que le face à face.

- Les médiateurs nous permettent de gérer aussi les aspects émotionnels et d'avoir un œil extérieur pour que les choses puissent bien se dire dans le groupe. Le comité ne peut pas assumer ce rôle car il est aussi partie prenante.
- Est-ce de la formation continue ? Il faudrait demander à Procom de voir s'ils entrent en matière pour payer les frais et un dédommagement. Pour certains membres, c'est un problème associatif. En tout cas, il ne faudrait pas devoir faire un compte-rendu.
- Fernande : pourrait-on demander un budget 2008 afin de bénéficier de médiations ?
- Sous forme de médiation, l'idée est acceptée : les membres pourraient par la suite organiser un groupe de réflexions comme cela s'est déjà fait. Le thème sera centré sur quelle demande j'accepte, quelle durée, ...
- Fernande demande de mettre sur pied des moments d'intervision dans lesquels on parle de nos pratiques. Ce serait des groupes-échanges, mais il ne faudrait pas être trop nombreux.

5. EFSLI (contacts avec la BGD concernant l'organisation de l'EFSLI à Zurich)

- Contacts avec la BGD et M. Berger : elle était surprise qu'aucun interprète ne soit délégué à l'assemblée qui a eu lieu à Zurich. Il n'y avait personne non pas parce qu'il n'y avait pas de traduction en français mais par faute de temps.
- Anne-Claude, vu les derniers événements, n'arrive pas à suivre et ne peut faire correctement son travail de relais. La personne intéressée à reprendre les dossiers Efsli peut s'adresser à Anne-Claude. En février, la question sera posée à nouveau (AG). Il serait peut-être plus confortable que la personne puisse se référer directement au comité donc qu'elle soit au comité.

6. Cominter (remise en cause de la présence d'Anne-Claude au sein de la Cominter)

- Anne-Claude avait demandé que sa position au sein de la cominter soit votée en assemblée, elle a été réélue par l'assemblée de l'ARILS (n'importe quel membre de l'ARILS peut assumer le rôle de représentant de l'ARILS à la ComInter).
- Il y a un flou dans les buts de la Cominter et il faudra l'éclaircir dans la prochaine réunion (discussion). On comprend Procom sur le point de la concurrence. Mais il serait logique que les interprètes indépendantes soient aussi représentées. Ne pourrait-on pas scinder la réunion ? Il serait

possible de séquencer le moment : 1,5 h entre tous puis 1,5 h entre les interprètes indépendantes et les clients.

- Procom avance l'argument de confidentialité, or c'est un faux problème car Anne-claude est soumise comme les sourds à la confidentialité. La commission est à la base pour traiter des problèmes d'interprétation (formulaire, relation avec la police, ...). Comme il y a des personnes extérieures, les problèmes persistent. Et en tant qu'interprètes indépendantes, des missions, donc potentiellement peut-être aussi des problèmes, peuvent survenir. C. Maradan, représentant des clients entendants, pense aussi que c'est un lieu qui traite des problèmes entre interprètes et clients sourds, entendants.
- Dans la Cominter, Procom est très présent (ils sont 2). Cominter = seul lieu où clients et interprètes peuvent discuter. Avant, la FSS était un relais et surtout un consommateur selon Sylvie. Or, Isa et Urs en font un lieu de dysfonctionnements. Il faudrait peut-être aussi que par la suite les représentants de la future association d'interprètes indépendantes en fasse partie. La Cominter n'est pas neutre car le patron est présent.
- C'est aussi flou, selon Claire, car on ne sait pas à qui envoyer nos requêtes.
- Procom instrumentalise la Cominter et fait un amalgame entre Cominter et commission technique. De leur point de vue c'est un organe de Procom.
- Cette commission, est-elle bien utile ? Elle est aussi peu connue, il faut encore informer et faire de la pub. On peut contacter les animateurs des diverses régions pour qu'ils fassent passer l'info, ainsi que faire de la pub dans « Fais-moi signe ».
- On pourrait faire la proposition suivante : la Cominter traite des problèmes globaux et pas des problèmes du service. La FSS, comme organisation faîtière, pourrait être représentée dans la discussion sur des problèmes précis.
- Il est fondamental d'avoir un lieu entre interprètes et clients : la Cominter parlerait essentiellement des problèmes globaux (choses à améliorer, problèmes) sans que Procom n'en fasse partie. Les autres dysfonctionnements pourraient être traités dans les rencontres Arils-Procom. Pour les plaintes des clients, elles seraient relayées par la Cominter auprès de Procom (si c'est un problème technique du service traité chez Procom, si ce sont des problèmes plus généraux, traités à la Cominter).
- Cominter rattaché à Procom ou à la FSS ? Si on traite seulement de problèmes globaux, la Cominter serait organisée à la FSS.

- Permanence du week-end : il y a déjà assez de travail, on doit dire stop au vu des démissions et de la surcharge des interprètes, on n'entre pas en matière pour l'instant.
- Procédure pour demande d'urgence : le client peut téléphoner au relais Procom qui cherche une interprète dans la région.
- Procom pourrait refaire une information aux clients en précisant que les interprètes ne reçoivent les demandes que les mardi et vendredi.

7. Informations sur la situation de l'interprétation du TJ

- Projet d'Anne-Claude et demande de Procom reçus par la télévision. De l'extérieur, la situation est très embrouillée. La TSR veut avoir affaire à une seule entité soit Procom soit le groupe d'interprètes indépendantes. La TV ne veut pas de contrat individuel. Par cette prise de position de « refus de faire des contrats individuels », tout est bloqué. Il faut vraiment être une équipe et être partie prenante, les interprètes ne pouvant vraisemblablement pas fonctionner avec Procom. Le 15 novembre, il faudra proposer une solution à la TV. Pour que ce groupe puisse être pris en compte par la TV, il doit se constituer en association. Les interprètes Procom sont dans les 2 entités et chacun le sait. Anne-Claude a un avis de droit pour éviter que si la TV choisit l'association, Procom ne poursuive pas les interprètes Procom pour concurrence déloyale (puisque l'association n'est pas citée dans nos contrats). Il faudra négocier avec Procom pour qu'il libère les interprètes de Procom de la non-concurrence.
- Mylène est choquée de constater que la FSS, soit Stéphane, ait publié une vidéo critiquant les interprètes indépendantes sans connaître tous les éléments. L'Arils devrait se positionner quand ses membres sont attaqués. Anne-Claude est remerciée pour tout son travail : elle a consacré une centaine d'heures à ce projet !
- Françoise se sent otage de cette situation et pense que peut-être les sourds, la FSS ont ce même ressenti. Elle salue le travail d'Anne-Claude et voudrait vraiment que le groupe reste soudé (quel plaisir d'avoir reçu le mail du mois d'août : on sent un regroupement autour d'un projet). Les interprètes Procom veulent que le projet ait lieu donc ils partent dans les 2 groupes.
- Pour Séverine, on est 30 interprètes responsables de ce projet même si certains ne se sentent pas de faire ce travail.

8. Divers

- Martin : Francis a publié un fameux livre édité aux PUF. Il est chaudement recommandé, une liste passera pour la commande.
- Le journal (de l'AFILS) ne semble pas bien circuler. Il faut rappeler qu'il y avait un accord : l'Arils est abonné au journal - Francis est membre passif de notre association.
- Rien de plus concernant une nouvelle formation d'interprètes. Les responsables de l'ETI sont très motivés à mettre sur pied cette formation. Le travail se poursuit mais rien de plus. En Suisse alémanique, ils préparent un bachelor dans une haute école à Zurich.
- Une trentaine de personnes ont marqué un intérêt pour une future formation d'interprètes (une dizaine ont une licence universitaire, ce qui est positif au vu des réformes de Bologne)
- Info de Mylène : 30 novembre à Appartenances, soirée sur le thème de l'interprétation
- Infos santé : ne pas oublier de renvoyer le formulaire à Séverine.
- Continuer l'abonnement du journal de l'AFILS, c'est Mylène qui s'occupe d'organiser la tournée (chaîne). Claire fait le transfert.
- Peut-on baisser les cotisations pour l'année prochaine ? Question à revoir.

Pour la prise du P-V
Catherine Tena